



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitement

Question écrite n° 46741

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delmas appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le problème de l'élimination des matériels en plastique à base de PEHD (polyéthylène haute densité) à usage unique, utilisés par tous les laboratoires départementaux et destinés principalement aux contrôles d'eau potable. Si, pour les déchets chimiques et biologiques, une filière d'élimination existe bien, ce n'est absolument pas le cas pour les déchets à base de PEHD, qui sont actuellement considérés comme des déchets ménagers et stockés dans les décharges. Pour le seul département de la Lozère, ce sont environ 5 000 flacons par an qui se retrouvent à la décharge de Mende. Cela devient insupportable au moment où tant les villes que les départements font tout leur possible pour mettre en place un système d'élimination des déchets plus conforme à la loi et aux souhaits des usagers. C'est pourquoi il lui demande quelle mesure elle envisage de prendre pour créer une filière d'élimination de ces déchets et s'il ne serait pas possible d'obtenir des fabricants de plastique à base de PEHD, qui sont peu nombreux en France, qu'ils reprennent les emballages vides et en assurent la transformation.

Données clés

Auteur : [M. Delmas Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46741

Rubrique : Ordures et déchets

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6816